ADVANCED MATERIALS

Fiche de données de sécurité

Hydral® Brite 100R

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Date d'émission: 16/02/2023 Numéro de révision: 1.3.2

Date d'impression: 16/02/2023 Page 1 de 12

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Hydral® Brite 100R

Substance pure/mélange Mélange

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Règlement CLP (CE 1272/2008)	% massique
L'hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	244-492-7	01-2119529246-39	Non classé	30 - 70
Eau	7732-18-5	231-791-2	Exempté(e)(s)	Non classé	30 - 70
Surface Treatment	Proprietary	*	Not registered	Non classé	0.1-2.0

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée ignifugeant suppresseur de fumée

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

MARTINSWERK GmbH **Fabricant**

> Kölner Strasse 110 50127 Bergheim

Germany: +49-2271-90.22.78 Fax.: +49-2271-90.27.17

Internet www.hubermaterials.com

hubermaterials@huber.com E-mail

1.4. Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC: 1 +800-424-9300 ou 1 +703-527-3887 International

Téléphone de l'UE: +358 207 913 500 (J.M. Huber Finland, Oy)

antipoison

Numéro de téléphone du centre Centre anti-poison national FR: +33.(0)1.45.42.59.59 (Centre anti-poison

français: ORFILA)

CH: +41 44 251.51.51 (Centre suisse d'information toxicologique)

Anti-Poison belge)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Fiche de données de sécurité

Hydral® Brite 100R

Date d'émission : 16/02/2023 Numéro de révision: 1.3.2

Page 2 de 12

Règlement CLP (CE 1272/2008) Non classé

Identification des dangers

Date d'impression: 16/02/2023

Danger physique Non classé

Dangers pour la santé Non classé

Danger pour l'environnement Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles/pictogrammes Aucun(e)

Mention d'avertissement Aucun(e)

Mentions de danger Aucun(e)

Conseils de prudence

PréventionNe pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Respecter les règles de bonnes pratiques d'hygiène industrielle

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage

Intervention EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au

repos dans une position où elle peut confortablement respirer

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est

consciente)

Boire beaucoup d'eau

Stockage Conserver dans un endroit sec

Conserver à l'écart des matières incompatibles

Élimination L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales

et locales en vigueur.

2.3. Autres dangers Aucune information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges Mélange

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Règlement CLP (CE 1272/2008)	Annexe	% massique
L'hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	244-492-7	01-2119529246-39	Non classé		30 - 70

Fiche de données de sécurité

Hydral® Brite 100R

Date d'émission: 16/02/2023 Numéro de révision: 1.3.2 Date d'impression: 16/02/2023

Page 3 de 12

Eau	7732-18-5	231-791-2	Exempté(e)(s)	Non classé	 30 - 70
Surface Treatment	Proprietary	*	Not registered	Non classé	 0.1-2.0

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Conseils généraux

> Respecter les règles de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées. En cas

de doute ou de symptômes, consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant **Contact oculaire**

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Laver abondamment à l'eau et au savon. Contact cutané

S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au Inhalation

repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ingestion

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Danger par aspiration

Notes au médecin Traiter les symptômes.

4.2. Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires

Traiter les symptômes. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et

évite de répandre la contamination.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser l'agent d'extinction adapté au type d'incendie adjacent. Jet d'eau (brouillard), Agent chimique sec. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction déconseillés

Aucun(e) connu(e).

Fiche de données de sécurité

Hydral® Brite 100R

Date d'émission: 16/02/2023 Numéro de révision: 1.3.2 Date d'impression: 16/02/2023

Page 4 de 12

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) connu(e).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique.

Mesures de lutte contre l'incendie

Un brouillard d'eau peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés. Aucune mesure spécifique de protection contre l'incendie n'est nécessaire. Procédures classiques de lutte contre les feux chimiques.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Maintenir à distance le personnel non autorisé. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

Pour les non-secouristes Maintenir à distance le personnel non autorisé.

Pour les secouristes Maintenir à distance le personnel non autorisé. Utiliser les protections individuelles

recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et

transférer dans des récipients pour élimination ultérieure

6.4. Référence à d'autres sections

Section 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage

une manipulation sans danger

7.1. Précautions à prendre pour Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité Mettre en place une ventilation adaptée

> Porter un équipement de protection individuelle adapté pour éviter tout contact cutané

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un récipient fermé

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Fiche de données de sécurité

Hydral® Brite 100R

Date d'émission: 16/02/2023 Numéro de révision: 1.3.2 Date d'impression: 16/02/2023

TWA: 5 mg/m³ (respirable dust); 10 mg/m³ TWA (total dust)

Page 5 de 12

Valeurs limites d'exposition professionnelle

L'hydroxyde d'aluminium

TLV/TWA 8-hr: 1 mg/m³ (respirable fraction) **ACGIH**

OSHA TWA: 15 mg/m³ Total Dust 5 mg/m³ Respirable Dust

NIOSH (Institut d'hygiène et de

sécurité professionnelles des

États-Unis)

France Not established (Non établi) Not established (Non établi) France

2.5 mg/m³ (inhalable); 1.2 mg/m³ (respirable) Pologne

TWA: 3 mg/m³ Suisse

Royaume-Uni 10 mg.m-3 (inhalable); 4 mg.m-3 (respirable)

Procédures de surveillance

recommandées

Consulter également les documents de lignes directrices nationales pour plus

d'informations sur les procédures de surveillance recommandées

Valeurs limites biologiques : Aucun(e)

Aucune information disponible

Valeurs de DNEL/DMEL et de PNEC

Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité Mesures techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à

15 renouvellements d'air par heure)

Maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition

avec une ventilation par aspiration

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection de la peau et du

corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des mains Porter des gants imperméables pour toute opération susceptible d'entraîner un

contact prolongé ou répété avec la peau.

Protection respiratoire Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection

respiratoire.

Fiche de données de sécurité

Hydral® Brite 100R

Date d'émission : 16/02/2023 Numéro de révision: 1.3.2

Page 6 de 12

Dangers thermiques Aucun(e) connu(e).

Mesures d'hygiène Suivre les recommandations générales en matière d'hygiène considérées comme

de bonnes pratiques sur le lieu de travail

Le travailleur doit se laver quotidiennement à la fin de chaque poste, et avant de

manger, de boire, de fumer, etc

Contrôles d'exposition liés à la

Date d'impression: 16/02/2023

protection de l'environnement

Éliminer conformément aux réglementations locales

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

État physique Suspension

Couleur Opaque Liquid White slurry

Odeur Léger/légère

Seuil olfactif Aucune information disponible

pH: 9.0 - 11.0 Point de fusion / intervalle de 0 °C (32 °F)

fusion

Point de fusion/point de Sans objet

congélation

Point d'ébullition initial 100° C
Point de congélation Sans objet
Point d'éclair : Non combustible

Taux d'évaporation Aucune information disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet

Limite supérieure --

d'inflammabilité:

Limite inférieure ---

d'inflammabilité

Pression de vapeur Aucune donnée disponible

Densité de vapeur Sans objet

Densité de vapeur Aucune donnée disponible

Densité 1.6 g/cm3, 20°C

Densité relative Aucune donnée disponible

Hydrosolubilité Insoluble

Solubilité dans d'autres solvants Aucune information disponible

Coefficient de partageSans objet **Température**Sans objet

d'auto-inflammabilité

Température de décomposition 200° C

Viscosité Aucune information disponible.

Viscosité cinématiqueSans objetPropriétés explosivesSans objetPropriétés comburantesNon oxydant

Granulométrie Aucune information disponible

Teneur en COV (%) Sans objet

Fiche de données de sécurité

Hydral® Brite 100R

Date d'émission : 16/02/2023 Numéro de révision: 1.3.2

Page 7 de 12

9.2. Autres informations

Date d'impression: 16/02/2023

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Sans objet

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Stable dans les conditions normales

10.2. Stabilité chimique Stable dans les conditions normales

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun danger spécifique connu

10.4. Conditions à éviter Matières incompatibles Formation de poussières

10.5. Matières incompatibles Aucun(e) connu(e)

10.6. Produits de décomposition Aucun(e) connu(e)

dangereux

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations générales II est conseillé aux utilisateurs de se référer aux Limites d'exposition

professionnelle nationales ou à toute autre grandeur équivalente.

11.1. Information on hazard classes as defined in Regulation (EC) No 1272/2008

L'hydroxyde d'aluminium

DL50 par voie orale > 2000 mg/kg Rat

CL50 par inhalation Rat > 2.3 mg/l (Al2O3) Aérosol Concentration maximale pouvant être atteinte

CIRC Non répertorié

Toxicité aiguë Non classé

Toxicité chronique Non classé.

Sensibilisation respiratoire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Non classé

Fiche de données de sécurité

Hydral® Brite 100R

Date d'émission : 16/02/2023 Numéro de révision: 1.3.2

Page 8 de 12

Corrosion cutanée/irritation

Date d'impression: 16/02/2023

cutanée

Non classé

Sensibilisation cutanée Non classé

Toxicité pour la reproduction Non classé.

Cancérogénicité Aucun cancérogène connu n'est présent à une teneur supérieure à 0,1 %.

Toxicité spécifique pour certains Aucune information disponible.

organes cibles - Exposition

unique

Toxicité spécifique pour certains Aucune information disponible.

organes cibles - Exposition

répétée

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Éviter toute inhalation du produit

Ingestion L'ingestion n'est pas une voie d'exposition probable

Peau En cas de contact prolongé ou répété, peut dessécherla peau et entraîner une

irritation

Yeux Peut provoquer une irritation

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

perturbatrices endocriniennes

11.2.2. Autres informations Sans objet

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques

L'hydroxyde d'aluminium

Classification allemande

WGK (AwSV)

5220 WGK: nwg

12.2. Persistance et

dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel deAucune donnée disponible.

Fiche de données de sécurité

Hydral® Brite 100R

Date d'émission : 16/02/2023 Numéro de révision: 1.3.2

Page 9 de 12

bioaccumulation

Date d'impression: 16/02/2023

Coefficient de partage Sans objet

Facteur de bioconcentration Aucune donnée disponible.

(BCF)

12.4. Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations Aucune donnée disponible.

PBT et vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

endocriniennes

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales

et locales en vigueur.

Emballages contaminés Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Emporter les

récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour

recyclage ou élimination.

Codes de déchet Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de

l'application pour laquelle le produit a été utilisé

L'hydroxyde d'aluminium

Catalogue européen des

déchets

060299.

Classification allemande

5220 WGK: nwg

WGK (AwSV)

SECTION 14: Informations relatives au transport

Mode de transport (routier, maritime, aérien, ferroviaire)

TDG -Canada Non réglementé
DOT, États-Unis Non réglementé
ADR Non réglementé
RID Non réglementé
ADN Non réglementé

IATA Not regulated (per IATA 55th Edition)

Fiche de données de sécurité

Hydral® Brite 100R

Date d'émission : 16/02/2023 Numéro de révision: 1.3.2

Page 10 de 12

IMDG/IMONon réglementéOACINon réglementé

14.1. Numéro de l'ONU ou numéro d'identification

Date d'impression: 16/02/2023

Aucun(e)

14.2. Nom d'expédition des

Aucun(e)

Nations unies

14.3. Classe(s) de danger pour leAucun(e) **transport**

14.4. Groupe d'emballage

Aucun(e)

14.5. Dangers pour

Non

l'environnement

14.6. Précautions particulières à Sans objet prendre par l'utilisateur

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Sans objet

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires mondiaux

Substance pure/mélange Mélange

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Australie (AIIC)	Canada (DSL)	Chine (IECSC)	Japon	Corée du Sud (KECL)	Mexique	Thailand (TECI)		Philippine s (PICCS)	Taiwan	TSCA : États-Uni s
L'hydroxyde d'aluminium	21645-51- 2	244-492-7	Y	Υ	Y	(1)-17 (ENCS); ISHL	KE-00980	Y	55-1-0259 4	Y	Y	Υ	A
Eau	7732-18-5	231-791-2	Y	Υ	Y	Y	KE-35400	Y	55-1-0602 3	Y	Y	Υ	Α
Surface Treatment	Proprietar y	*		Y				Y					А

Légende X / Y: Est conforme ; A: Actif ; - / N: Exempté(e)(s) / Non répertorié

REACH No.

L'hydroxyde d'aluminium

Numéro d'enregistrement 01-2119529246-39

REACH

Turkish KKDIK pre-registration 05-0000193352-73-0000

<u>Eau</u>

Fiche de données de sécurité

Hydral® Brite 100R

Date d'émission: 16/02/2023 Numéro de révision: 1.3.2 Date d'impression: 16/02/2023

Page 11 de 12

Numéro d'enregistrement

REACH

Exempté(e)(s)

Surface Treatment

Numéro d'enregistrement

Not registered

REACH

<u>Allemagne</u>

L'hydroxyde d'aluminium

Classification allemande WGK 5220 WGK: nwg

(AwSV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique des substances contenues dans ce mélange ont été réalisées

SECTION 16: Autres informations

Motif de la révision La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du

règlement (CE) N° 1907/2006 & Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

16/02/2023 Date d'émission : Date d'impression : 16/02/2023 Numéro de révision: 1.3.2

Préparée par Huber Engineered Materials Global Regulatory Affairs

email: regulatory.affairs@huber.com.

Règlement CLP (CE 1272/2008) Non classé

Étiquetage

Symboles/pictogrammes Aucun(e)

Mention d'avertissement Aucun(e)

Mentions de danger Aucun(e).

Conseil en matière de formation Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) Abréviations et acronymes

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), statut et

classification

OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des

États-Unis)

TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée en temps)

Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

(CLP) (CE 1272/2008)

EPI - Équipement de protection individuelle

NIOSH - Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis

CERCLA (Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des

États-Unis)

Quantité à déclarer (RQ), (RQ/% dans le mélange)

STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)

Fiche de données de sécurité

Hydral® Brite 100R

Date d'émission: 16/02/2023 Numéro de révision: 1.3.2 Date d'impression: 16/02/2023

Page 12 de 12

TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition, États-Unis)

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Demande biochimique en oxygène (DBO) Demande chimique en oxygène (DCO)

OACI (aérien)

(IMDG) Code maritime international de transport des matières dangereuses

ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)

RID (Accord relatif au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)

Association internationale du transport aérien (IATA)

Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)

DOT (Department of Transportation, États-Unis)

TMD (Transport des marchandises dangereuses), Canada

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Appareil respiratoire autonome en pression positive

Système général harmonisé (SGH)

TSCA (Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation. de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité